



## **RAPPORT SFCR - EXERCICE DU 31.12.2021**

# SOMMAIRE

<b>1. SYNTHÈSE</b> .....	<b>3</b>
<b>2. ACTIVITÉ ET RESULTATS</b> .....	<b>6</b>
2.1 Activité.....	8
2.2 Résultat de souscription.....	8
2.3 Résultat des investissements.....	9
2.4 Autres informations.....	9
<b>3. SYSTÈME DE GOUVERNANCE</b> .....	<b>10</b>
3.1 Informations générales sur le système de gouvernance.....	10
3.2 Exigences de compétence et d'honorabilité.....	13
3.3 Système de gestion des risques.....	13
3.4 Système de contrôle interne.....	15
3.5 Fonction d'audit interne.....	17
3.6 Fonction actuarielle.....	17
3.7 Sous-traitance.....	17
3.8 Autres informations.....	17
<b>4. PROFIL DE RISQUE</b> .....	<b>18</b>
4.1 Risque de souscription (non-vie).....	19
4.2 Risque de marché.....	21
4.3 Risque de contrepartie.....	22
4.4 Risque de liquidité.....	22
4.5 Risque opérationnel.....	23
4.6 Autres risques importants.....	24
<b>5. ÉVALUATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ</b> .....	<b>25</b>
5.1 Actifs.....	25
5.2 Provisions Techniques.....	26
5.3 Autres Passifs.....	28
<b>6. GESTION DES FONDS PROPRES</b> .....	<b>29</b>
6.1 Structure, montant, qualité des fonds propres.....	29
6.2 Différence entre les fonds propres S1 et l'excédent de l'actif par rapport au passif.....	29
6.3 Exigences de fonds propres et leurs couvertures.....	30
<b>7. ANNEXES</b> .....	<b>31</b>
7.1 QRT publiques.....	31

## 1. Synthèse

Ce rapport annuel à destination du public a été rédigé sur la base des processus et des travaux mis en œuvre dans le cadre de la directive Solvabilité 2 et sur la base des données de la CMMA au 31 décembre 2021. Ce rapport a été validé par le Conseil d'administration du 31 mars 2021 et mis à disposition sur le site internet de la CMMA le 8 avril 2022.

Les conséquences de la pandémie de la Covid-19 pour la CMMA, notamment les différents confinements et restrictions, ont eu pour impact une baisse des affaires nouvelles et donc une moins forte croissance du montant des primes.

### ACTIVITÉ ET RÉSULTATS

Les cotisations de la CMMA sont en hausse de 0,66% en 2021, par rapport à 2020. Le montant des cotisations brutes sont de 9 240 K€ au 31/12/2021.

La charge des sinistres avant réassurance augmente de 66% entre 2021 et 2020 pour s'établir en 2021 à 6 429 K€.

Le résultat technique net reste déficitaire à 1 459 K€ en 2021. Le résultat technique a baissé par rapport à 2020 (745 K€) en raison de la hausse de la charge de sinistre.

Le résultat financier de la CMMA est en forte hausse de 2 187 K€ au 31/12/2021 par rapport à 2020, en raison des dégagements de fortes plus-values 2 291 K€ sur les titres ODDO : 1 744 K€, CIC : 438 K€ et Natixis : 109 K€.

La CMMA souhaite conserver un programme de réassurance globalement constant et très protecteur.

### GOVERNANCE

La Gouvernance de la CMMA a connu **un changement majeur sur la période 2021 avec l'arrivée du nouveau Directeur General Adjoint qui a vocation à remplacer le Directeur Général en 2022**. Les deux dirigeants effectifs de la CMMA sont le président du Conseil d'administration Monsieur de Courson et le Directeur général, Monsieur de Bretagne.

La CMMA a identifié, dans le cadre du régime dit « Solvabilité 2 », quatre fonctions clés qui sont les garantes du dispositif de maîtrise des risques, qui sont les suivantes :

- la fonction de gestion des risques ;
- la fonction actuarielle ;
- la fonction de vérification de la conformité ;
- la fonction d'audit interne.

Ces quatre fonctions clés émettent un avis, au minimum une fois par an, directement auprès du Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration respecte collectivement les exigences de compétences et d'honorabilité. Le président du Conseil d'administration, le Directeur général et les quatre fonctions clés respectent individuellement les exigences de compétences et d'honorabilité (« Fit and proper »). Les administrateurs, les dirigeants effectifs et les

responsables des fonctions clés sont notifiés à l'ACPR.

La CMMA est exposée à différents risques notamment le risque de marché, le risque de souscription et de provisionnement et les risques opérationnels. Afin d'en assurer une bonne gestion et une bonne évaluation, ces risques sont identifiés et cartographiés par un dispositif de contrôle interne externalisé. Au regard de sa taille et de sa structure, le Conseil d'administration est destinataire de l'ensemble des reportings produits.

## PROFIL DE RISQUE

Les principaux risques auxquels CMMA est exposée sont :

- Le risque de marché, correspondant à l'exposition des placements financiers. Cette exigence de capital est de 8 429K€ en 2021, en hausse de 4% entre 2021 et 2020 ;
- Le risque de souscription non-vie, correspondant aux engagements pris en termes de souscription et de provisionnement et de risque catastrophe. Cette exigence de capital est de 6 550 K€ en 2021 et baisse de 13% entre 2021 et 2020.

Le risque de marché et le risque de souscription non-vie sont les deux principaux risques quantifiables issus de la Formule Standard.

CMMA est également exposée à des risques non quantifiables correspondant essentiellement à des risques opérationnels et stratégiques. Ces risques non quantifiables sont maîtrisés via des processus et des actions spécifiques mis en place par la gouvernance de la CMMA.

La crise de la Covid-19 n'a pas eu d'impact sur le profil de risque de la CMMA.

## VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ

Les actifs et les passifs qui composent le bilan de la CMMA ont été valorisés à leur valeur de marché conformément aux exigences Solvabilité 2.

La valorisation des actifs à la juste valeur est de 41 356 K€ en 2021 contre une valorisation comptable des actifs en coût amortie à 41 205 K€. Cet écart provient de la valorisation des actifs à la juste valeur et des provisions techniques à la meilleure estimation.

Les provisions techniques en Best Estimate sont de 7 662 K€ en 2021. Le montant de la marge pour risque est de 446 K€ en 2021.

## GESTION DU CAPITAL

CMMA dispose d'un niveau de fonds propres prudentiels, entièrement classé en Tier 1, de **26 780 K€** en 2021, ce qui lui permet d'afficher un ratio de solvabilité de **233 %** en 2021. Le ratio de Solvabilité s'est amélioré par rapport à l'année dernière.

Le minimum de capital requis s'élève à 3 700 K€ en 2021. Le ratio est de 724 % en 2021.

### 1.1.1.1 Lexique :

ACPR	Autorité de contrôle prudentiel et de résolution
AMSB/OAGC	Administration, management or supervisory body (en anglais) – OAGC en français (organe d'administration, de gestion et de contrôle) – Conseil d'administration et la Direction générale pour la CMMA
BE	Best Estimate (Meilleure estimation)
BGS	Besoin Global de Solvabilité
CA	Conseil d'administration
CMMA	Caisse Mutuelle Marnaise d'assurance
DAB	Domage aux biens
DG	Directeur général
EIOPA	Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles AEAPP (AEAPP) ou EIOPA en anglais (régulateur européen des assurances)
ETP	Equivalent temps plein
Fit and proper	Compétence et honorabilité
Lob	Ligne d'activité en français (Line of business)
MCR	Minimum de capital requis (Minimum capital requirement)
OPCVM	Organisme de placement collectif en valeurs mobilières
ORSA	Evaluation interne des risques et de la solvabilité (EIRS en français)
SCR	Capital de solvabilité requis (Solvency capital requirement)
SFCR	Solvency and Financial Conditions Reports / Rapport sur la Solvabilité et la situation financière (RSSF en français)
S2	Directive Solvabilité 2

## 2. Activité et résultats

CMMA Assurance est une société d'assurance mutuelle à cotisations variables régie par le Code des assurances. La CMMA ne disposant pas d'actionnaires, ses éventuels excédents profitent uniquement à la société et à ses adhérents.

La CMMA exerce une activité d'assurance non-vie. Son activité est réalisée principalement sur un périmètre géographique précis (la région Grand Est & Haut de France), ce qui ne l'empêche pas de pouvoir commercialiser, le cas échéant, ses produits sur l'ensemble du territoire métropolitain.

Le nombre d'employés à temps plein de la CMMA s'élève à 34 personnes.

En parallèle de cette activité, elle commercialise des produits d'assurances pour lesquels elle n'a pas l'agrément ou qu'elle ne souhaite pas développer, et conformément aux dispositions de l'article R. 322-2 du Code des assurances, ces produits sont souscrits pour le compte d'autres entreprises agréées.

### 2.1 La CMMA propose à ses clients les contrats suivants :

Contrat	Catégorie réglementaire	Catégorie Solvabilité 2
<b>Assurance automobile</b>	22 Automobile (responsabilité civile) 23 Automobile (dommages) 27 Catastrophes naturelles	4 Responsabilité civile automobile 5 Automobile autres
<b>Multirisque habitation</b>	24 Dommages aux biens des particuliers 27 Catastrophes naturelles 28 Responsabilité civile générale	7 Incendie et autres dommages aux biens 8 Responsabilité civile générale
<b>Protection juridique</b>	29 Protection juridique	10 Protection juridique
<b>Assurances agri-viticoles</b>	26 Dommages aux biens agricoles 27 Catastrophes naturelles 28 Responsabilité civile générale	7 Incendie et autres dommages aux biens 8 Responsabilité civile générale
<b>Assurances collectivités territoriales</b>	25 Dommages aux biens professionnels 27 Catastrophes naturelles 28 Responsabilité civile générale	7 Incendie et autres dommages aux biens 8 Responsabilité civile générale
<b>Multirisque professionnel</b>	25 Dommages aux biens professionnels 27 Catastrophes naturelles 28 Responsabilité civile générale	7 Incendie et autres dommages aux biens 8 Responsabilité civile générale

**Les principaux indicateurs (dont résultats selon les normes comptables françaises) pour les années 2018, 2019, 2020 et 2021 sont les suivants :**

<b>CMMA Assurance</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>
<b>Cotisations acquises (en k€)</b>	8 816	8 989	9 180	9 240
<b>Charges de sinistres avant réassurances</b>	5 150	5 669	3 874	6 429
<b>Nombre de sociétaires</b>	17 553	17 292	16 904	16 525
<b>Résultat de l'exercice (en k€)</b>	-590	- 2 357	-901	-337
<b>Fonds propres (en k€)</b>	26 163	23 814	22 919	22 588
<b>Nombre de contrats</b>	28 118	28 182	27 953	27 688

**Les principaux indicateurs dans le référentiel Solvabilité 2 pour les années 2018, 2019, 2020 et 2021 sont les suivants :**

<b>CMMA Assurance</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>
<b>SCR (en k€)</b>	14 437	11 549	11 957	11 491
<b>Fonds propres éligibles (en k€)</b>	26 352	26 983	26 773	26 780
<b>Ratio de couverture du SCR (en %)</b>	183	234	224	233

La hausse du ratio de couverture entre 2020 et 2021 s'explique par la baisse du SCR de 4% entre 2020 et 2021. Cette hausse s'explique par la baisse du risque de Souscription Non-Vie, conséquence directe de l'ajustement du programme de réassurance. Le niveau de fonds propres économiques en 2021 reste quasi-stable.

## 2.2 Activité

### 2.2.1 Stratégie et tendance majeur

La stratégie de la CMMA s'inscrit dans une perspective d'indépendance et à vocation régionale au service de ses sociétaires.

## 2.3 Résultat de souscription

### 2.3.1 Performances passées par ligne d'activité

Les données incluses dans cette partie sont présentées par catégories ministérielles et non par ligne d'activité Solvabilité 2 en raison de la présence de plusieurs garanties au sein d'une même police.

Le tableau ci-dessous reprend les principaux éléments du résultat technique par catégories ministérielles :

Résultat technique par catégories ministérielles (en K€ au 31/12/2021)	Auto	DAB partic.	DAB pro.	Cat Nat	RC	P.J	Total
<b>Primes de l'exercice</b>	3 995	3 363	1 393	403	23	62	9 240
<b>Prestations de l'exercice</b> (y compris var. autres prov. Tech. Et frais de sinistres)	2 005	2 310	1 383	239	-4	83	6 017
<b>Frais d'acquisition</b>	1 617	1 412	517	170	9	22	3 748
<b>Frais d'administration et autres charges techniques</b>	226	198	72	24	1	3	524
<b>Produits des placements alloués</b>	265	231	85	28	2	4	614
<b>Charge de réassurance</b>	664	-131	222	-3	10	0	1 024
<b>Résultat technique 2021</b>	-253	-456	-716	1	8	-43	-1 459
<b>Résultat technique 2020</b>	-186	-379	-170	-28	15	3	-745
<b>Variation en K€</b>	-67	-78	-546	29	-8	-46	-714

Le résultat technique reste déficitaire à 1 459 K€ en 2021. Il a baissé par rapport à 2020 (-745 K€) en raison de la hausse de la charge de sinistre.



## 2.4 Résultat des investissements

### 2.4.1 Résultat financier

Le résultat financier comptable de la CMMA en 2020 et en 2021 est le suivant :

Résultat financiers comptables	2020	2021	Variation (2020 - 2021)
Produits des placements	1 295 413	3 562 089	<b>2 266 676</b>
Charge des placements	1 395 995	1 374 809	<b>-21 186</b>
Produit des placements alloués	112 209	613 579	<b>501 370</b>
Résultat Financier	<b>11 627</b>	<b>2 800 859</b>	<b>2 789 232</b>

Nous constatons une forte hausse du résultat financier en raison d'une réalisation de plus-value plus importante.

Le résultat financier de la CMMA est en forte hausse de 2 187 K€ au 31/12/2021 ce qui représente une forte hausse par rapport à 2020, en raison des dégagements de forte plus-value 2 291 K€ sur les titres ODDO : 1 744 K€, CIC : 438 K€ et Natixis : 109 K€.

### 2.4.2 Performances passées de l'activité de placement

Les orientations en matière de placements sont définies à chaque Conseil d'administration sur présentation d'études comparatives et détaillées. Un contrôle effectif est réalisé à chaque Conseil d'administration.

Libellé	Au 31/12/2020	En % des placements	Au 31/12/2021	En % des placements	Variation (K€)
	Valeur brute (K€)		Valeur brute (K€)		
Placements immobiliers	16 702	42,25%	18 900	46,73%	2 197
Immobilisations en cours	1 703	2,03%	0	0,00%	-1 703
Actions & TCN	-	-	-	-	-
Parts d'OPCVM	20 874	55,12%	21 296	52,65%	422
Obligations	239	0,60%	239	0,59%	0
Titre de participation	12	0,03%	12	0,03%	0
<b>Total</b>	<b>39 531</b>	<b>100%</b>	<b>40 447</b>	<b>100%</b>	<b>917</b>

*Données comptables en normes françaises*

La CMMA adopte une approche prudente pour la gestion de son portefeuille. Historiquement, ce portefeuille est composé essentiellement d'OPCVM diversifiés.

## 2.5 Autres informations

La CMMA n'a pas été impactée de manière significative par la crise de la Covid 19.

## 3. SYSTEME DE GOUVERNANCE

### 3.1 Informations générales sur le système de gouvernance

Le principal changement dans la gouvernance de la CMMA en 2021 est la nomination d'un Directeur général adjoint en vue du départ en retraite de l'actuel Directeur général.

L'assemblée générale de la CMMA se réunit au moins une fois par an, sur convocation du Président du Conseil d'administration.

L'Assemblée générale statue sur les questions qui lui sont soumises par le Conseil d'administration. Elle délibère sur les rapports qui lui sont présentés par celui-ci, et sur ceux du Commissaire aux comptes.

L'Assemblée Générale procède à l'élection des membres du Conseil d'administration et à leur révocation. Elle nomme le Commissaire aux comptes et son suppléant.

#### 3.1.1 Structure de l'AMSB

Pour la CMMA, l'organe d'administration, de gestion ou de contrôle (ou *Administrative Management or Supervisory Body* en anglais) correspond au Conseil d'administration, au Président du Conseil d'administration et au Directeur général.

Le Conseil d'administration valide / fixe les grandes orientations. Le Président du Conseil d'administration et Directeur général sont chargés de décliner les travaux et les orientations fixées par le Conseil d'administration.

Dans le cadre de la mise en œuvre de son système de gouvernance, la CMMA respecte le principe des « 4 yeux » dans la prise de décisions importantes. Ce principe consiste à faire prendre les décisions significatives par au moins deux dirigeants effectifs.

Les deux dirigeants effectifs de la CMMA sont le Président du Conseil d'administration et le Directeur général. Ces personnes sont notifiées à l'ACPR conformément aux exigences de compétences et d'honorabilité (cf. article L. 612-23-1 du Code monétaire et financier et article L. 356-18 du Code des assurances). La CMMA a désigné le Président du conseil d'administration comme dirigeant effectif en application des dispositions du Code des assurances.

##### 3.1.1.1 Le Conseil d'administration

La CMMA est dotée d'un Conseil d'administration qui détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Au regard des pouvoirs expressément attribués à l'Assemblée Générale et dans la limite de l'objet social, le Conseil d'administration valide la stratégie et règle par délibérations les affaires qui le concerne.

Le Conseil d'administration s'assure que les fonctions clés et le dispositif de contrôle interne sont adaptés à la nature, à l'ampleur et à la complexité des risques des opérations. Le Conseil d'administration de la CMMA est impliqué dans la compréhension des principaux risques et dans la fixation des limites correspondantes.

Le Conseil d'administration nomme le Directeur général dont il contrôle la gestion ainsi que celle des responsables des fonctions clés. Ces derniers peuvent l'informer de l'activité à leur propre initiative et des résultats du contrôle interne au sein du groupe.

### **3.1.1.2 Composition du Conseil d'Administration**

La société est dirigée par un Conseil d'administration composé de 10 membres désignés par les sociétaires suivant les modalités fixées par le Code des assurances et d'un administrateur élu par le personnel salarié dans les conditions prévues par l'article L. 322-26-2 du Code des assurances.

Les administrateurs sont nommés pour six ans, renouvelables par moitié tous les trois ans et sont rééligibles. Ils sont révocables pour faute grave par l'Assemblée Générale.

Au 31 décembre 2021, le Conseil d'administration se composait comme suit :

### **3.1.1.3 Organisation des travaux du Conseil d'administration**

<b>Nom et prénom</b>	<b>Titre</b>	<b>Date de début du mandat</b>	<b>Expiration du mandat à l'AGO tenue en</b>
Charles de Courson	Président	2016	2022
Françoise Hoffmann	Vice-présidente	2016	2022
Xavier Charbaut	Secrétaire	2016	2022
Guy Archambault	Administrateur	2019	2022
François Mourra	Administrateur	2019	2025
Luc Bzdak	Vice-président	2019	2025
Eric Raffin	Administrateur	2019	2025
Cédric Chevalier	Administrateur	2019	2025
Jean François Quinche	Administrateur	2019	2025
Paméla Dervin	Administrateur (élu par les salariés)	2021	2027

Le Conseil d'administration se réunit cinq fois par an et plus en cas d'évènement majeur.

L'ordre du jour est préparé conjointement par le président du Conseil d'administration et par le Directeur général soumis et diffusé, par courrier, aux membres du Conseil d'administration. Les administrateurs ont connaissance de tous les documents nécessaires à leur mission.

Le Conseil d'administration pour s'assurer que l'ensemble du dispositif de gouvernance est efficace, s'appuie sur des politiques écrites et sur les quatre fonctions clés requises par Solvabilité 2. Il s'appuie également sur le dispositif de contrôle interne pour revoir l'ensemble des travaux de la mutuelle.

#### **3.1.1.4 Le comité spécialisé du Conseil d'administration**

Afin d'accompagner le Conseil d'administration, la CMMA a mis en place un comité d'audit et des risques en charge de préparer les travaux et décisions. Ce comité, dirigé par la vice-présidente du Conseil d'administration, est animé par le Directeur général de la CMMA.

Le comité d'audit et des risques se réunit de manière régulière et autant de fois que nécessaire.

#### **3.1.1.5 Président du conseil d'administration et le directeur général**

Le Directeur général est nommé par le Conseil d'administration qui en fixe la rémunération, les pouvoirs et les délégations dans le cadre des limites fixées par les statuts.

Le Directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus, dans le cadre du principe des « 4 yeux », pour agir en toute circonstance au nom de la CMMA, y compris *ester en justice*. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément à l'Assemblée Générale et au Conseil d'administration.

Le Président du Conseil d'administration est nommé par le Conseil d'administration. Il participe aux décisions significatives en concertation avec le Directeur général. Le Président du Conseil d'administration, comme les administrateurs, n'est pas rémunéré.

### **3.1.2 Structure des fonctions clés**

Les responsables des fonctions clés (gestion des risques, audit interne, vérification de la conformité, fonction actuarielle) reportent au Conseil d'administration. Ils sont entendus par le Conseil d'administration ou par le comité d'audit et des risques sur les résultats de leurs travaux au moins une fois par an.

La CMMA a défini quatre fonctions clés qui sont les suivantes :

- Vérification de la conformité ;
- Actuariat ;
- Gestion des risques ;
- Audit interne ;

La CMMA n'a pas analysé d'autres fonctions comme étant des fonctions clés.

En application des dispositions de l'article L. 612-23-1 du Code monétaire et financier et de l'article L. 356-18 du Code des assurances, la CMMA a notifié à l'ACPR les responsables des fonctions clés.

La CMMA s'assure que les responsables des fonctions clés sont compétents et honorables conformément aux procédures fixées dans la politique de compétences et d'honorabilité.

## **3.2 Exigences de compétence et d'honorabilité**

La CMMA a mis en place une politique de compétences et d'honorabilité permettant de s'assurer de manière régulière du respect des critères de compétences et d'honorabilité.

La politique de compétences fixe les modalités de suivi de la compétence des administrateurs, des dirigeants effectifs et des responsables des fonctions clés ainsi que les plans d'actions associés en cas de non-respect des critères de compétences et d'honorabilité.

Les dirigeants effectifs et les responsables des fonctions clés ont été notifiés à l'ACPR.

## **3.3 Système de gestion des risques**

### ***3.3.1 Éléments du système de gestion des risques***

La politique de gestion des risques pose les principes qui encadrent la gestion des risques de la CMMA. La stratégie de gestion des risques a été établie et coordonnée avec la stratégie globale de développement de la CMMA.

#### ***3.3.1.1 Gouvernance :***

La CMMA a identifié un responsable de la fonction gestion des risques. Une politique de gestion des risques et une politique ORSA précisent les rôles et responsabilités dans le processus de gestion des risques et le processus ORSA. Le Conseil d'administration, le Président du Conseil d'administration et le Directeur général de la CMMA sont impliqués aussi bien dans le processus de gestion des risques que dans le processus ORSA.

#### ***3.3.1.2 Gestion de la solvabilité :***

Une gouvernance liée à la gestion de la solvabilité a été instituée par la CMMA. Elle est basée sur une procédure d'escalade en fonction du niveau de ratio de solvabilité.

#### ***3.3.1.3 Cartographie des risques :***

La CMMA a mis en place une cartographie des risques dans laquelle sont décrits les principaux risques. Mise à jour régulièrement, cette cartographie permet de suivre et de piloter les risques.

### ***3.3.2 Acteurs du système de gestion des risques***

Au regard de la taille et de la structure de la CMMA, le système de gestion des risques de la CMMA s'appuie sur :

- la Direction générale ;
- les fonctions clés ;
- le contrôle interne ;
- le comité d'audit et des risques.

L'ensemble des acteurs reportent directement au Conseil d'administration de la CMMA.

### **3.3.3 Stratégie de gestion du risque**

#### **3.3.3.1 Préférence aux risques**

Le cœur de métier de la CMMA est de porter un risque de souscription non-vie lié à la gestion de produits d'assurance.

La CMMA souhaite limiter au maximum le risque opérationnel à travers son dispositif de suivi permanent.

#### **3.3.3.2 Appétence aux risques**

La CMMA définit son appétence aux risques et sa tolérance aux risques sur la base de la couverture du SCR par les fonds propres éligibles. Le niveau d'appétence et de tolérance aux risques a été défini dans la politique de gestion des risques.

#### **3.3.4 Principe de la personne prudente**

Le principe des « 4 yeux » (Président du Conseil d'administration et Directeur général) est appliqué dans toutes les décisions importantes qui engagent la CMMA afin de garantir une gestion saine et prudente de l'activité.

A titre d'exemple, la CMMA n'investit que dans des actifs dont elle comprend les mécanismes et dont elle est en mesure d'identifier et de contrôler les risques. A titre d'illustration de ce principe, la CMMA s'interdit d'investir dans des produits structurés complexes.

Les actifs sont investis de façon à garantir la sécurité et la liquidité de l'ensemble du portefeuille. Les actifs font ainsi l'objet d'une diversification appropriée de façon à éviter une dépendance excessive sur un émetteur / groupe d'émetteur ou une classe d'investissement.

#### **3.3.4.1 Une revue indépendante de troisième niveau est réalisée par la fonction audit interne**

#### **3.3.5 ORSA**

Dans le cadre de son ORSA, la CMMA met en œuvre un processus d'évaluation interne de ses risques et de sa solvabilité basée sur sa stratégie de développement. La modélisation retenue dans le cadre de l'ORSA reste cohérente avec les calculs du pilier 1 et sont testés selon un horizon de projection.

Une politique ORSA a été rédigée et validée par le Conseil d'administration. Cette politique fixe le cadre de mise en œuvre du processus ORSA (rôle et responsabilité des différents acteurs) ainsi que les modalités d'un ORSA exceptionnel.

Le processus ORSA de la CMMA est inscrit dans le processus décisionnel et vise à permettre :

- de faciliter la prise des décisions stratégiques telles que l'allocation des actifs, la tarification, et le positionnement de la CMMA ;
- la mise en œuvre d'une stratégie de risque permettant de comprendre et mesurer les risques ;
- d'adapter le profil de risque à tout événement pouvant impacter significativement la solvabilité ;
- d'assurer un respect permanent de l'appétence aux risques ;
- de remonter ou d'alerter le Conseil d'administration de tout risque de non-respect de la Solvabilité.

Les résultats du processus ORSA font l'objet d'un rapport revu et validé par le Conseil d'administration.

### **3.4 Système de contrôle interne**

Le contrôle interne de la CMMA a pour objectif de veiller à ce que les dispositifs mis en place soient respectés (procédure, processus et contrôles mis en œuvre au sein de la CMMA).

Le contrôle interne prévient et maîtrise les risques résultant de l'activité de la société ainsi que les risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptables et financiers.

Le contrôle interne est proportionnel à la taille et à la structure de la CMMA.

Un rapport est produit chaque année et fait l'objet de point de recommandation. Un suivi des recommandations et de mise en œuvre des plans d'actions sont réalisés.

Ce rapport est présenté et revu en comité d'audit et des risques et communiqué au Conseil d'administration.

Le responsable de la fonction de vérification de la conformité présente annuellement ces travaux au conseil d'administration.

La mise à jour des procédures et leur diffusion sont réalisées par les équipes opérationnelles de la CMMA et sont revues par le Directeur général.

Le système de contrôle interne contribue au dispositif de maîtrise des risques.

#### **3.4.1 Processus clés**

La CMMA a identifié et formalisé un certain nombre de processus clés. Ces processus clés couvrent l'ensemble de l'activité de la CMMA et sont en lien avec la cartographie des risques. Ces processus clés, ont été validés par le Directeur général et par le Conseil d'administration.

#### **3.4.2 Intervenants en charge du contrôle interne**

Le contrôle interne est piloté par les six intervenants suivants :

- Le Conseil d'administration

Le Conseil d'administration prend connaissance des interventions et des conclusions du contrôle interne *via* le comité d'audit.

➤ Le comité d'audit et des risques

Le comité d'audit et des risques détermine le périmètre des travaux du contrôle interne sur la base de la cartographie des risques et des contrôles de second niveau décrit *supra*. Il revoit les conclusions du contrôle interne et valide les plans d'actions associés. Il suit le déroulement des plans d'actions mis en œuvre. Enfin, le comité d'audit et des risques informe le Conseil d'administration des conclusions du contrôle interne.

➤ Le Directeur général

Le Directeur général coordonne les travaux du contrôle interne et s'assure que le dispositif de contrôle interne est adapté aux missions qui lui sont confiées.

➤ Le contrôle interne, s'assure :

- Du suivi des demandes du comité d'audit ;
- Du respect des procédures ;
- De la bonne exécution de l'ensemble des contrôles.

Le contrôle interne évalue l'efficacité du processus de management des risques et émet des recommandations à l'issue des tests des contrôles clés.

Il rédige un rapport qu'il présente en comité d'audit et des risques.

➤ Les responsables opérationnels :

Les responsables opérationnels communiquent les informations au contrôle interne pour la réalisation de ses travaux et mettent en œuvre les plans d'actions identifiés à l'issue des recommandations effectuées par le contrôle interne.

### **3.4.3 Vérification de la conformité**

Il reporte directement au Conseil d'administration tous les points de non-conformité.

Le responsable de la fonction de vérification de la conformité présente régulièrement ses travaux à chaque Conseil d'administration.



### **3.5 Fonction d'audit interne**

A l'issue de la mise en œuvre de son plan d'audit, la fonction audit interne établit un rapport d'audit interne contenant un ensemble de recommandations à mettre en place. Ce rapport est présenté chaque année au Conseil d'administration.

### **3.6 Fonction actuarielle**

Les travaux sont réalisés par des actuaires certifiés possédant plus de dix années d'expérience dans l'actuariat.

Le rapport de la fonction actuarielle réalisé par le cabinet d'actuariat est présenté en Conseil d'administration. Les plans d'actions issus des rapports sont mis en œuvre par la Direction générale.

### **3.7 Sous-traitance**

La CMMA a rédigé une politique de sous-traitance. Les activités clés externalisées font l'objet d'une revue aussi bien par le contrôle interne que par l'audit interne.

### **3.8 Autres informations**

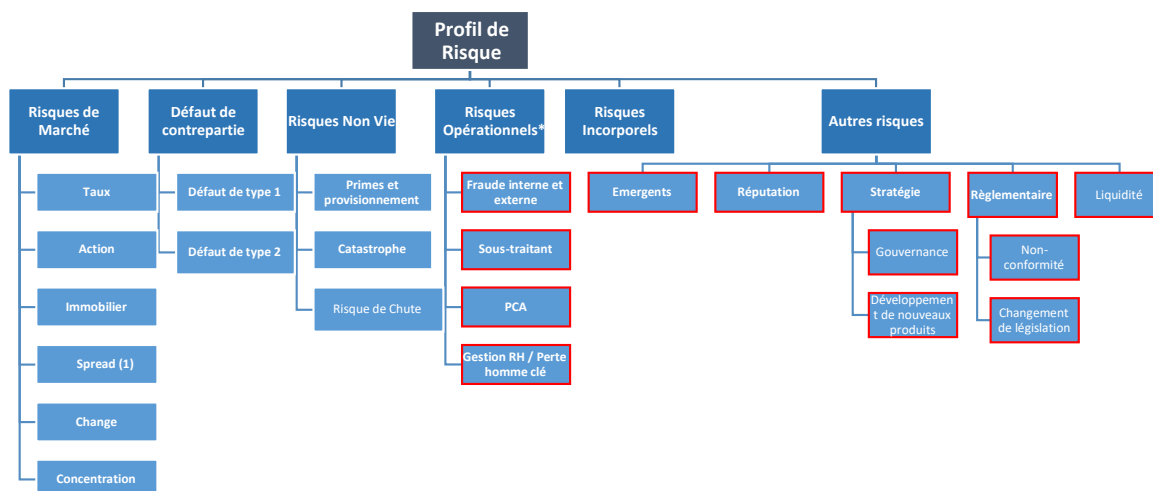
La CMMA n'a pas d'autres informations à communiquer.

## 4. Profil de risque

La cartographie générale présentée *infra* comprend l'ensemble des risques compris dans l'article 44 de la directive Solvabilité 2, autrement dit :

- L'ensemble des risques pris en compte dans l'évaluation de l'exigence réglementaire en capital selon la formule standard ;
- D'autres risques auxquels la CMMA est exposée, lesquels ne sont pas compris explicitement dans l'exigence en capital standard mais qui le sont notamment dans le cadre de l'évaluation du besoin global de solvabilité.

La cartographie des risques a été construite de manière à répertorier de façon la plus exhaustive possible les risques auxquels la CMMA est exposée.

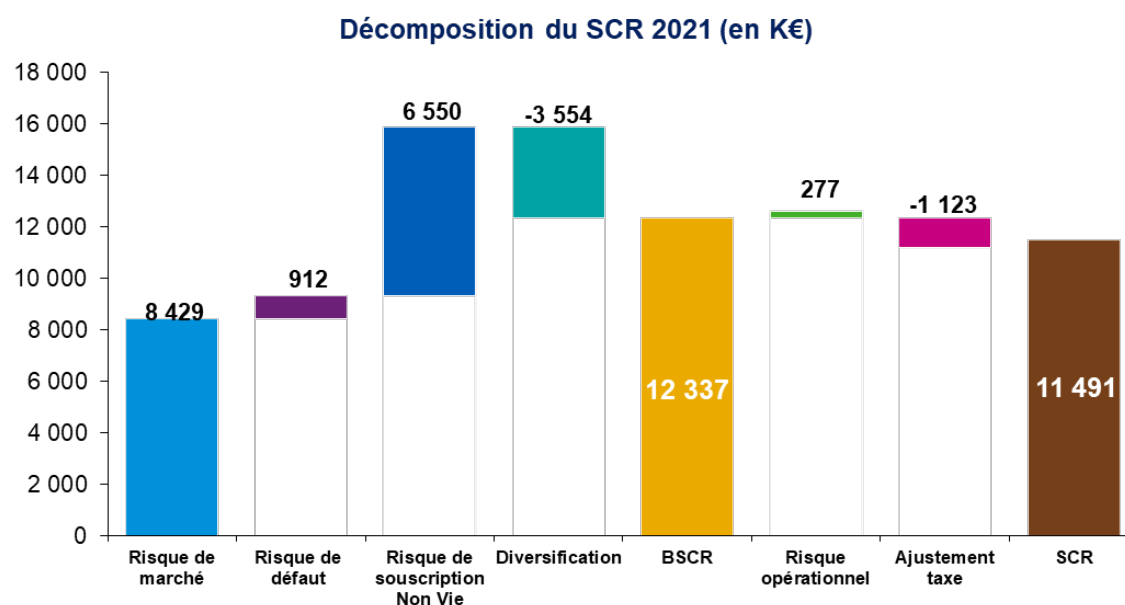


Risque non compris dans la formule standard

*Le risque opérationnel fait l'objet d'un calcul dans le cadre de la formule standard. Ce calcul est fonction des primes et / ou des provisions. Le risque opérationnel est détaillé dans le document ci-joint (cf. partie profil de risque du présent rapport).*

*(1) Risque de spread : Risque d'écartement des spreads qui conduirait à une baisse de la valeur des titres. Le spread est le surplus de rendement demandé aux emprunteurs non-souverains au-delà du taux sans risque. Il matérialise le risque de défaut dans un instrument financier (exemple : obligations).*

La CMMA dispose d'un risque de marché nettement supérieur au risque de souscription non-vie, en raison de fonds propres significatifs au regard des engagements techniques.



Les risques les plus importants de la CMMA sont le risque de marché 8 429 K€ en 2021 et le risque de souscription non-vie 6 550 K€ en 2021, avec un capital de solvabilité requis calculé par la Formule Standard.

#### 4.1 Risque de souscription (non-vie)

La CMMA conduit ses activités en assurances dommages, automobile, responsabilité civile et protection juridique. Le risque de souscription en assurances non-vie correspond au risque d'assurance spécifique qui résulte des contrats d'assurance.

Le SCR Souscription non-vie représente une exigence de capital élevée de 6 550 K€ au 31 décembre 2021.

##### 4.1.1 Exposition au risque de souscription non-vie

###### ➤ Risque de primes et de provision

Au 31 décembre 2021, le risque de primes et de provision s'élève à 1 480 K€. Le risque étant fonction du volume de primes, des provisions et des volatilités définis par l'EIOPA, les catégories les plus contributrices sont pour la CMMA : l'incendie et autres dommages aux biens, le dommage automobile, et la responsabilité civile générale.

###### ➤ Risque de cessation

Ce risque est considéré comme étant non significatif pour la CMMA dans la mesure où de telles résiliations ne devraient pas avoir un impact défavorable sur les provisions techniques.

➤ **Risque catastrophe**

Le risque catastrophe en assurance non-vie est constitué de l'ensemble des risques suivants :

- Risque de catastrophe naturelle, lequel est décomposé en cinq périls naturels (tempête, grêle, inondation, sécheresse et séismes) ;
- Risque de catastrophe d'origine humaine : risque incendie, risque de responsabilité civile et risque de responsabilité civile automobile.

Le risque de catastrophe naturelle est déterminé sur la base des sommes assurées par risques et par département. Le risque incendie est fondé sur la somme totale des biens assurés de la branche « *Incendie et autres dommages aux biens* » qui se trouvent dans la zone de plus forte exposition dans un rayon de 200 mètres. De son côté, le risque de responsabilité civile automobile repose sur le nombre de véhicules assurés. Enfin le risque de responsabilité civile implique de connaître les primes acquises réparties par type de responsabilité.

Au 31 décembre 2021, le risque de catastrophe s'élève à 6 021 K€.

➤ **Risque de rachat**

Le risque rachat en assurance non-vie est constitué de l'ensemble des risques suivants :

- Risque de cessation des contrats ;
- Risque de réduction de l'activité

Au 31 décembre 2021, le risque de rachat s'élève à 76 K€.

➤ **Concentration du risque**

Le marché de la CMMA est fortement concentré sur la zone géographique Champagne-Ardenne en raison de son activité régionale. L'évolution de l'activité économique régionale impacte directement la collecte des primes de la CMMA.

Les événements climatiques dans la région ont des effets directs et immédiats sur la sinistralité de la CMMA.

En revanche, la CMMA possède des risques diversifiés à travers les garanties qu'elle commercialise notamment l'automobile et le dommage aux biens qui ne dispose pas de la même approche sur les risques.

#### **4.1.2 Techniques d'atténuation du risque de souscription**

Les principales techniques d'atténuation du risque de la CMMA sont :

➤ **Sa politique de souscription et de provisionnement :**

La CMMA souscrit exclusivement des risques qu'elle maîtrise et qu'elle est en mesure d'évaluer. Elle évalue et maîtrise ses risques à travers des processus, une organisation interne, des actions et des *reportings*. L'ensemble de ce dispositif est formalisé à travers une politique de souscription et de provisionnement.

➤ **Son programme de réassurance :**

La CMMA a mis en place un programme de réassurance très protecteur qui permet de limiter le risque de souscription non-vie notamment à travers ses traités en Quote-part et XS (excédent de sinistre).

## **4.2 Risque de marché**

La CMMA respecte le principe de la personne prudente *via* la mise en place d'une organisation permettant une gestion saine et prudente en matière d'investissement.

La CMMA investit uniquement dans des actifs dont elle comprend les mécanismes et dont elle est en mesure d'identifier et de contrôler les risques. Les actifs sont investis de façon à garantir la sécurité et la liquidité de l'ensemble du portefeuille.

Le SCR Marché obtenu par application de la formule standard s'élève à 8 105 K€ après diversification.

### **4.2.1 Exposition aux risques de marché**

La CMMA est exposée aux risques de marché suivants :

- Risque actions ;
- Risque immobilier ;
- Risque de taux ;
- Risque de spread ;
- Risque de change ;
- Risque de concentration.

Cette famille de risques est largement majoritaire dans le profil de risque de la CMMA en raison des actifs importants gérés par la CMMA, au regard des engagements techniques et du choix d'allocation d'actifs (orienté vers les marchés actions et immobilier) fortement exigeant en capital.

➤ **Risque action**

La CMMA est exposée au risque actions au travers de fonds de placements. Au 31 décembre 2021, le risque actions s'élève à 4 589 K€.

➤ **Risque immobilier**

La CMMA présente un risque immobilier au regard de l'ensemble de son SCR.

Au 31 décembre 2021, le risque immobilier s'élevait à 3 579 k€ et il a légèrement augmenté.

➤ **Risque de taux**

Au 31 décembre 2021, le risque de taux s'élève à 318 K€.

➤ **Risque de Spread**

Le risque de *spread* après « transparisation » sur les obligations diminue de 49% entre 2020 et 2021. Il s'élève à 271 K€.

➤ **Risque de change**

La CMMA est exposée au risque de change. Cette exposition au risque de change conduit à un SCR de 1 595 K€ au 31 décembre 2021.

➤ **Risque de concentration**

La politique d'investissement de la CMMA, au moyen de limites opérationnelles contraignantes permettant de ne pas dépasser les seuils de la Formule Standard, impose ainsi une diversification du portefeuille qui permet d'éviter toute exigence en capital liée au risque de concentration.

L'exposition de la CMMA au risque de concentration est nulle au 31 décembre 2021.

#### **4.2.2 Techniques d'atténuation du risque de marché**

Les principales techniques d'atténuation du risque de marché sont :

- La politique d'investissement qui fixe un cadre, des limites et un *reporting* à destination du Conseil d'administration. La politique de placement est revue systématiquement par le Conseil d'administration et chaque décision d'investissement et de désinvestissement est validée par le Conseil d'administration.
- Une gouvernance saine et prudente en application du principe de la personne prudente. La CMMA n'investit pas dans des produits complexes qu'elle ne comprend pas.
- Le recours à des organismes de placement collectifs : les actifs font l'objet d'une diversification appropriée de façon à éviter une dépendance excessive sur un émetteur / groupe d'émetteurs ou une classe d'investissement.

#### **4.3 Risque de contrepartie**

Le risque de contrepartie de la CMMA se compose essentiellement du risque de défaut des réassureurs et des dépositaires (risque de contrepartie type 1). Le risque de défaut des autres créanciers et des assurés (risque de contrepartie de type 2) est quant à lui limité.

Le SCR de Défaut des Contreparties augmente par rapport au 31 décembre 2020 et s'élève à 912 K€ au 31 décembre 2021 et s'explique principalement par une baisse de l'exposition du type 1 suite à une meilleure connaissance des notations des réassureurs et une hausse de l'exposition du type 2 suite à la vente de l'immeuble du Gantelet fin décembre 2021 encaissée en janvier 2022.

La CMMA, via le placement de son programme de réassurance, cherche à limiter le risque de concentration en ayant un recours à plusieurs réassureurs.

#### **4.4 Risque de liquidité**

La CMMA à travers son activité d'assurances est exposée au risque d'illiquidité. La CMMA dispose d'un niveau de trésorerie significatif afin de limiter son risque d'illiquidité.

La CMMA a aussi rédigé une politique de liquidité et de concentration afin de gérer ce risque.

## 4.5 Risque opérationnel

En 2021, le SCR risque opérationnel reste stable (277 K€) par rapport à 2020.

La CMMA a identifié les risques opérationnels suivants issus de sa cartographie des risques :

### ➤ Risque de fraude interne et externe

Le risque de fraude correspond au risque d'un acte intentionnel dans l'objectif d'obtenir un avantage matériel ou immatériel au détriment de l'entreprise. Il convient de distinguer :

- ✓ La fraude interne, qui fait intervenir la participation active ou passive d'un collaborateur de la mutuelle (détournement d'un actif, corruption, etc.) ;
- ✓ La fraude externe qui fait intervenir des individus qui agissent au détriment d'une entreprise, de ses clients ou de tiers.

### ➤ Risque de sous-traitance

LA CMMA a défini un processus de sélection des sous-traitants pilotés par la Direction générale et revue par le conseil d'administration

### ➤ Risque de continuité de l'activité (plan d'urgence)

Le risque de continuité d'activité est lié au système d'information et porte sur un dysfonctionnement du système informatique (réseau, matériel, application) et sur la continuité de mise à disposition des locaux du siège. Plus précisément, le risque de perte de données informatiques qui pourrait entraîner une perte de continuité de l'activité et intrusion des tiers dans le système d'information.

### ➤ Risque de perte de ressources clés (Ressources Humaines)

Le risque de perte d'une des trois ressources clés de la CMMA peut entraîner une indisponibilité temporaire des équipes et une possible réorganisation.

### **4.5.1 Techniques d'atténuation du risque opérationnel**

Dans le but d'encadrer et limiter ces risques, la CMMA a défini un dispositif de contrôle permanent visant à améliorer l'encadrement et la mesure des risques. L'élaboration de la politique de contrôle interne a permis de formaliser ce dispositif et de décrire les plans d'actions permettant une meilleure maîtrise des risques.

## 4.6 Autres risques importants

### 4.6.1 Exposition aux risques

Les principaux autres risques identifiés par la CMMA sont les suivants :

➤ **Risques de réputation**

Il s'agit du risque de dégradation forte de la réputation de la CMMA qui pourrait entraîner une vague de résiliations.

Ce risque est contrôlé grâce à la mise en place d'un code de conduite, de bonnes pratiques commerciales, de bonnes pratiques de gouvernance, notamment de critères d'honorabilité applicables aux membres du Conseil d'administration, à la Direction générale et aux responsables des fonctions clés.

En outre, la réputation de la CMMA peut plus difficilement être entachée en raison de sa proximité avec sa clientèle (chaque sociétaire adhère en direct dans une agence CMMA).

➤ **Risques de stratégie**

Le risque de stratégie correspond à tous les événements menaçant la capacité de la CMMA de maintenir une activité rentable. La mise en place d'une gouvernance saine permet de limiter ce risque stratégique notamment *via* la mise en place du principe des « 4 yeux ».

➤ **Risques réglementaires**

Il s'agit du risque de mauvaise implémentation par la CMMA d'une nouvelle législation ou réglementation. Ce module comprend l'ensemble des risques pouvant résulter d'une modification de l'environnement légal. Ce risque est contrôlé à l'aide de la mise en place d'une veille réglementaire attentive et d'une fonction conformité en charge de s'assurer la bonne maîtrise du risque réglementaire et de son implication dans le suivi et les travaux réalisés par les associations professionnelles dont elle est membre.

➤ **Risques émergents**

La CMMA considère que son exposition aux risques émergents correspond à des risques extérieurs à la mutuelle qui sont encore mal connus.

L'exposition à ces risques n'est pas entièrement définie du fait de la nature « émergente » de ces risques, du fort degré d'incertitude et de la faible probabilité de réalisation de tels risques émergents.



## 4.6.2 Techniques d'atténuation des risques

Les techniques d'atténuation des autres risques sont réalisées au travers de la mise en place d'une gouvernance saine et durable qui s'articule autour d'un Conseil d'administration et d'une Direction générale, dans le respect du principe des « 4 yeux », et dans le cadre de la mise en place du principe de la personne prudente.

## 5. Evaluation à des fins de Solvabilité

### 5.1 Actifs

#### 5.1.1 Valeur des actifs, bases, méthodes, hypothèses

##### 5.1.1.1 Le tableau ci-dessous présente la valeur des actifs au 31 décembre 2021 :

Actif en K€	Valorisation Solvabilité 2 au 31.12.2020	Valorisation Solvabilité 2 au 31.12.2021	Variation 2020-2021
Immobilisations corporelles pour usage propre	3 068	3 075	7
Placements	33 238	33 511	273
Immobilier (autre que pour usage propre)	11 485	11 381	-104
Participations	12	12	0
Fonds d'investissement	21 741	22 118	377
Provisions techniques cédées	1 582	1 735	153
Créances nées d'opérations d'assurance	1 620	1 736	116
Créances nées d'opérations de réassurance	467	573	106
Autres créances (hors assurance)	124	483	359
Trésorerie et équivalent trésorerie	86	118	32
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	122	126	4
<b>Total de l'actif</b>	<b>40 307</b>	<b>41 356</b>	<b>1 049</b>

##### 5.1.1.2 Base, méthodes et hypothèses :

Dans le cadre des calculs du pilier 1 et afin de compléter l'état S02.01.01, les actifs ont été évalués sur la base des données au 31 décembre 2021.

Les actifs ont été valorisés de manière à respecter les principes de valorisation Solvabilité 2 (notamment, valeur de marché pour les immobilisations corporelles pour usage propre et les placements ; meilleure estimation pour les provisions techniques cédées).

Les frais d'acquisition reportés et les actifs incorporels ont été annulés lors du passage à la valorisation Solvabilité 2.

### 5.1.2 Différences entre les bases, les méthodes, les hypothèses utilisées dans l'évaluation à des fins de solvabilité et celles utilisées dans les états financiers

Le tableau ci-dessous présente les variations entre la valorisation Solvabilité 2 et la valorisation dans les comptes sociaux des différents postes de l'actif.

<i>Actifs 2021, K€</i>	Comptes sociaux	Solvabilité 2	Variation
Immobilier d'exploitation	2 472	3 075	604
Immobilier hors exploitation	8 855	11 381	2 526
Autres placements	21 309	22 130	821
Créance sur les réassureurs	4 509	2 308	-2 201
Autres actifs	4 060	2 462	-1 598
<b>Total actifs</b>	<b>41 205</b>	<b>41 356</b>	<b>151</b>

## 5.2 Provisions Techniques

### 5.2.1 Valeur des provisions techniques

La CMMA utilise un modèle déterministe fondé sur des triangles historiques de sinistres et de charges pour le calcul de ses provisions techniques.

#### 5.2.1.1 Montant de la meilleure estimation et de la marge de risque

Le montant des provisions techniques évalué à fin 2021 est présenté ci-après :

<i>Provisions techniques 2021, K€</i>	Comptes sociaux	Solvabilité 2	Variation
Provisions techniques non-vie (hors santé)	12 388	7 662	-4 726
<i>dont Meilleure estimation</i>	-	7 215	7 215
<i>dont Marge de risques</i>	-	446	446
Autres provisions techniques (*)	531	-	-531
<b>Total provisions</b>	<b>12 919</b>	<b>7 662</b>	<b>-5 257</b>

(\*) Dans autres provisions techniques figure la provision d'égalisation

### **5.2.1.2 Base, méthodes et hypothèses utilisées**

Les provisions techniques ont été évaluées à la juste valeur selon les principes suivants :

- Approche prospective et hypothèses réalistes pour le calcul d'un *Best Estimate* (meilleure valeur possible) sans marge de prudence additionnelle ;
- Valorisation explicite de la part des réassureurs dans les engagements techniques ;
- Prise en compte d'un ajustement pour le défaut des réassureurs ;
- Estimation de la marge de risque selon une méthode détaillée ci-après.

### **5.2.2 Méthodologie et hypothèses actuarielles utilisées dans le calcul des provisions techniques**

- Méthodes et options retenues
  - Pour le calcul de la meilleure estimation (*Best Estimate*)

Pour le calcul du *Best Estimate* des provisions pour sinistres, la méthode de *Chain-Ladder* sur les triangles de règlements a principalement été utilisée. Ces triangles comprennent les frais et sont nets des recours encaissés.

Pour le calcul du *Best Estimate* des provisions pour primes, l'approche proposée dans les Spécifications Techniques EIOPA du 30 avril 2015 (TP.6.80.) a été utilisée.

- Segmentation

Les provisions techniques ont été agrégées selon la segmentation Solvabilité 2.

- Pour le calcul de la marge de risque

La marge de risque au 31 décembre 2021 s'élève à 446 K€

## 5.3 Autres Passifs

### 5.3.1 Valeur des autres passifs

Le tableau ci-dessous présente la valeur des autres passifs :

Autres Passif en K€	Valeur dans les comptes sociaux	Valorisation Solvabilité 2	Variation
Dépôts auprès des cédantes	74	74	0
Provisions autres que les provisions techniques	114	-	-114
Provision pour retraite et autres avantages	-	208	208
Dettes envers les établissements de crédit	3 297	3 297	0
Impôts différés passifs	-	1 123	1123
Dettes nées d'opérations d'assurance	1 030	1 030	0
Dettes nées d'opérations de réassurance			
Autres dettes (non liées aux opérations d'assurance)	1 087	1 087	0
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	96	96	0
<b>Total des autres passifs</b>	<b>5 697</b>	<b>6 915</b>	<b>1 217</b>

Les autres passifs correspondent à la valeur comptable des engagements retraitée de la provision pour gros entretiens et amortissements dérogatoires ainsi que de l'impôt différé passif.

### 5.3.2 Bases, méthodes, hypothèses utilisées

Pour les autres passifs (dépôts auprès des cédantes, dettes nées d'opérations d'assurance, dettes nées d'opérations de réassurance, autres dettes - non liées aux opérations d'assurance, autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus), la valeur en bilan prudentiel a été considérée égale à la valeur comptable.

## 6. Gestion des Fonds Propres

### 6.1 Structure, montant, qualité des fonds propres

Les fonds propres économiques de la CMMA s'élèvent à 26 780 K€ et sont composés entièrement d'éléments de *Tier 1*.

Les fonds propres économiques se composent donc de :

- 22 588 K€ de capitaux propres S1, principalement constitués de fonds initiaux et réserves statutaires ; ils proviennent principalement de l'accumulation des résultats antérieurs.
- 4 191 K€ de réserve de réconciliation.

Soit un total d'excédent d'actifs sur passifs (actifs nets) de 26 780 K€.

### 6.2 Différence entre les fonds propres S1 et l'excédent de l'actif par rapport au passif

La différence entre les fonds propres S1 (22 588 K€) et les fonds propres S2 (26 780 K€) s'explique principalement par le passage à la juste valeur des placements, par le passage en *best estimate* des provisions techniques et les impôts différés passifs.

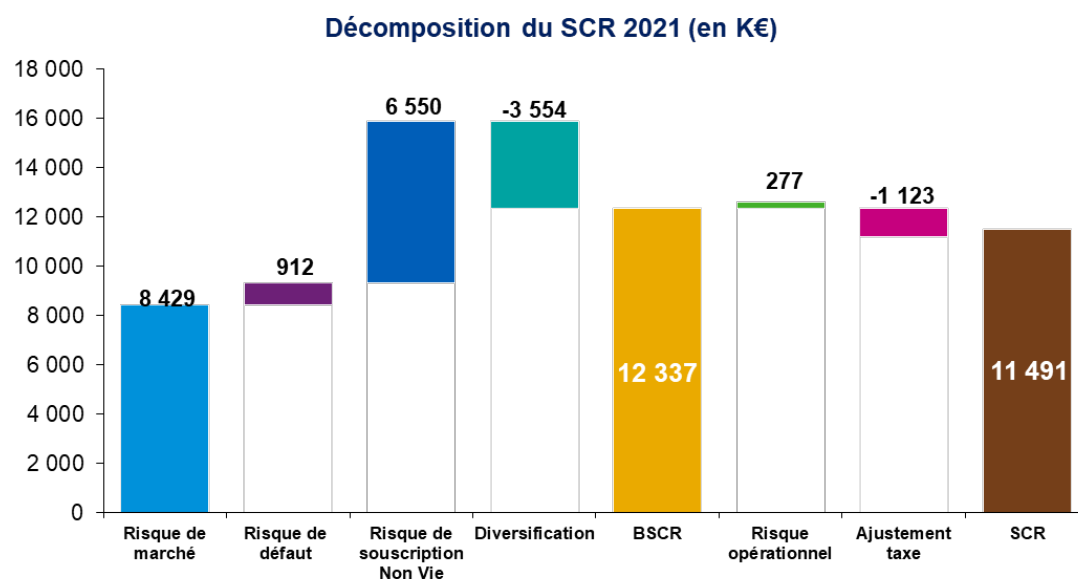
Ecart	Montant en K€
<b>Ecart de valorisation des actifs</b>	<b>151</b>
<b>Ecart de valorisation des provisions techniques</b>	<b>5 257</b>
dont provision pour égalisation	531
<b>Ecart de valorisation des autres passifs</b>	<b>-1 217</b>
dont impôts différés passifs	-1 123
dont prov. autres que prov. techniques (amortissements dérogatoires et provisions pour gros entretiens)	114
dont engagements sociaux	-208
<b>Total</b>	<b>4 191</b>

## 6.3 Exigences de fonds propres et leurs couvertures

### 6.3.1 Résultats au 31 décembre 2021

Conformément à la demande de l'ACPR, les calculs au 31 décembre 2021 ont été réalisés sur la base du « Règlement délégué 2015/35 » paru au Journal Officiel de l'UE le 17 janvier 2015 et du « Règlement délégué 2016/467 de la Commission » du 30 septembre 2015.

Le SCR calculé par la formule standard au 31 décembre 2021 est décomposé ci-après :



La solvabilité de la CMMA sous le régime prudentiel Solvabilité 2 est largement assurée au 31 décembre 2021 puisque le SCR est couvert à hauteur de 233% et le MCR à hauteur de 724%. Le MCR s'élève à 3 700 K€.

## 7. Annexes

### 7.1 QRT publiques

#### 7.1.1 Bilan – S.02.01.02

	Valeur Solvabilité II	
	C0010	
<b>Actifs</b>		
Immobilisations incorporelles	R0030	-
Actifs d'impôts différés	R0040	-
Excédent du régime de retraite	R0050	
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	3 075 450
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	33 510 954
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	11 380 960
Détenions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	12 143
Actions	R0100	
Actions – cotées	R0110	
Actions – non cotées	R0120	
Obligations	R0130	
Obligations d'État	R0140	
Obligations d'entreprise	R0150	
Titres structurés	R0160	
Titres garantis	R0170	
Organismes de placement collectif	R0180	22 117 851
Produits dérivés	R0190	
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	
Autres investissements	R0210	
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	
Avances sur police	R0240	
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	1 734 687
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	1 734 687
Non-vie hors santé	R0290	1 734 687
Santé similaire à la non-vie	R0300	
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	
Santé similaire à la vie	R0320	
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	
Vie UC et indexés	R0340	
Dépôts auprès des cédantes	R0350	
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	1 735 849
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	572 871
Autres créances (hors assurance)	R0380	482 594
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	117 628
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	125 853
<b>Total de l'actif</b>	<b>R0500</b>	<b>41 355 887</b>

	<b>Valeur Solvabilité II</b>	
	<b>C0010</b>	
<b>Passifs</b>		
Provisions techniques non-vie	<b>R0510</b>	7 661 643
Provisions techniques non-vie (hors santé)	<b>R0520</b>	7 661 643
Provisions techniques calculées comme un tout	<b>R0530</b>	
Meilleure estimation	<b>R0540</b>	7 215 357
Marge de risque	<b>R0550</b>	446 286
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	<b>R0560</b>	
Provisions techniques calculées comme un tout	<b>R0570</b>	
Meilleure estimation	<b>R0580</b>	
Marge de risque	<b>R0590</b>	
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	<b>R0600</b>	
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	<b>R0610</b>	
Provisions techniques calculées comme un tout	<b>R0620</b>	
Meilleure estimation	<b>R0630</b>	
Marge de risque	<b>R0640</b>	
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	<b>R0650</b>	
Provisions techniques calculées comme un tout	<b>R0660</b>	
Meilleure estimation	<b>R0670</b>	
Marge de risque	<b>R0680</b>	
Provisions techniques UC et indexés	<b>R0690</b>	
Provisions techniques calculées comme un tout	<b>R0700</b>	
Meilleure estimation	<b>R0710</b>	
Marge de risque	<b>R0720</b>	
Passifs éventuels	<b>R0740</b>	
Provisions autres que les provisions techniques	<b>R0750</b>	-
Provisions pour retraite	<b>R0760</b>	207 740
Dépôts des réassureurs	<b>R0770</b>	73 762
Passifs d'impôts différés	<b>R0780</b>	1 123 257
Produits dérivés	<b>R0790</b>	
Dettes envers des établissements de crédit	<b>R0800</b>	3 296 587
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	<b>R0810</b>	
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	<b>R0820</b>	1 030 036
Dettes nées d'opérations de réassurance	<b>R0830</b>	-
Autres dettes (hors assurance)	<b>R0840</b>	1 086 909
Passifs subordonnés	<b>R0850</b>	
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	<b>R0860</b>	
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	<b>R0870</b>	
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	<b>R0880</b>	96 324
<b>Total du passif</b>	<b>R0900</b>	14 576 258
<b>Excédent d'actif sur passif</b>	<b>R1000</b>	26 779 629



## 7.1.2 Primes, Sinistres et dépenses par ligne d'activité – S.05.01.02

		Ligne d'activité pour: engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)								
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090
<b>Primes émises</b>										
Brut – Assurance directe	R0110				1 160 405	2 771 272		4 836 923	23 385	
Brut – Réassurance proportionnelle	R0120									
Brut – Réassurance non proportionnelle	R0130									
Part des réassureurs	R0140				700 806	716 585		2 683 247	11 867	
Net	R0200				459 599	2 054 687		2 153 676	11 519	
<b>Primes acquises</b>										
Brut – Assurance directe	R0210				1 147 933	2 739 888		4 828 259	23 307	
Brut – Réassurance proportionnelle	R0220									
Brut – Réassurance non proportionnelle	R0230									
Part des réassureurs	R0240				700 806	716 585		2 683 247	11 867	
Net	R0300				447 126	2 023 303		2 145 012	11 440	
<b>Charge des sinistres</b>										
Brut – Assurance directe	R0310				254 215	1 488 885		3 818 199	-3 561	
Brut – Réassurance proportionnelle	R0320									
Brut – Réassurance non proportionnelle	R0330									
Part des réassureurs	R0340				176 404	814 387		2 772 366,63	58 960,82	
Net	R0400				77 811	674 498		1 045 832,86	-62 521,33	
<b>Variation des autres provisions</b>										
Brut – Assurance directe	R0410				2 319	0		-414 454,00	0,00	
Brut – Réassurance proportionnelle	R0420									
Brut – Réassurance non proportionnelle	R0430									
Part des réassureurs	R0440									
Net	R0500				2 319	0		-414 454	0	
<b>Dépenses engagées</b>	R0550				516 413	1 227 467		1 879 242	7 702	
<b>Autres dépenses</b>	R1200									
<b>Total des dépenses</b>	R1300									

		Ligne d'activité pour: engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)			Ligne d'activité pour: réassurance non proportionnelle acceptée				Total
		Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Santé	Accidents	Assurance maritime, aérienne et transport	Biens	
		C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0200
<b>Primes émises</b>									
Brut – Assurance directe	R0110	507 501							9 299 486
Brut – Réassurance proportionnelle	R0120								
Brut – Réassurance non proportionnelle	R0130								
Part des réassureurs	R0140	0							4 112 505
Net	R0200	507 501							5 186 981
<b>Primes acquises</b>									
Brut – Assurance directe	R0210	500 574							9 239 961
Brut – Réassurance proportionnelle	R0220								
Brut – Réassurance non proportionnelle	R0230								
Part des réassureurs	R0240	0							4 112 505
Net	R0300	500 574							5 127 456
<b>Charge des sinistres</b>									
Brut – Assurance directe	R0310	329 885							5 887 624
Brut – Réassurance proportionnelle	R0320								
Brut – Réassurance non proportionnelle	R0330								
Part des réassureurs	R0340	0							3 822 119
Net	R0400	329 885							2 065 505
<b>Variation des autres provisions</b>									
Brut – Assurance directe	R0410	0							-412 135
Brut – Réassurance proportionnelle	R0420								
Brut – Réassurance non proportionnelle	R0430								
Part des réassureurs	R0440								
Net	R0500	0							-412 135
<b>Dépenses engagées</b>	R0550	239 664							3 870 489
<b>Autres dépenses</b>	R1200								
<b>Total des dépenses</b>	R1300								3 870 489

### 7.1.3 Provisions techniques non-vie – S.17.01.02

		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée								
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement
		C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100
<b>Provisions techniques calculées comme un tout</b>	<b>R0010</b>									
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	<b>R0050</b>									
<b>Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque</b>										
<b>Meilleure estimation</b>										
Provisions pour primes										
Brut	<b>R0060</b>				473 631	786 098		895 462	- 159 004	
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	<b>R0140</b>				78 248	88 066		44 763	- 79 200	
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	<b>R0150</b>				395 384	698 032		850 698	- 79 804	
<b>Provisions pour sinistres</b>										
Brut	<b>R0160</b>				910 740	238 351		2 993 049	573 338	
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	<b>R0240</b>				234 831	55 515		1 151 246	161 219	
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	<b>R0250</b>				675 910	182 836		1 841 803	412 119	
<b>Total meilleure estimation – brut</b>	<b>R0260</b>				1 384 372	1 024 449		3 888 511	414 333	
<b>Total meilleure estimation – net</b>	<b>R0270</b>				1 071 293	880 868		2 692 502	332 314	
<b>Marge de risque</b>	<b>R0280</b>				23 503	46 159		342 729	25 372	
<b>Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques</b>										
Provisions techniques calculées comme un tout	<b>R0290</b>									
Meilleure estimation	<b>R0300</b>									
Marge de risque	<b>R0310</b>									
		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée								
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement
		C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100
<b>Provisions techniques – Total</b>										
Provisions techniques – Total	<b>R0320</b>				1 407 874	1 070 607		4 231 240	439 706	
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie – total	<b>R0330</b>				313 078	143 581		1 196 009	82 019	
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie - total	<b>R0340</b>				1 094 796	927 027		3 035 231	357 687	

Assurance directe et réassurance			Réassurance non proportionnelle acceptée				Total engagements en non-vie
Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Réassurance santé non proportionnelle	Réassurance accidents non proportionnelle	Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	Réassurance dommages non proportionnelle	
C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0170	
<b>Provisions techniques calculées comme un tout</b>	<b>R0010</b>						
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	<b>R0050</b>						
<b>Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque</b>							
<b>Meilleure estimation</b>							
Provisions pour primes							
Brut	<b>R0060</b>	-15 249					1 980 937
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	<b>R0140</b>						131 876
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	<b>R0150</b>	-15 249					1 849 061
<b>Provisions pour sinistres</b>							
Brut	<b>R0160</b>	518 941					5 234 419
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	<b>R0240</b>						1 602 811
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	<b>R0250</b>	518 941					3 631 609
<b>Total meilleure estimation – brut</b>	<b>R0260</b>	503 692					7 215 357
<b>Total meilleure estimation – net</b>	<b>R0270</b>	503 692					5 480 670
<b>Marge de risque</b>	<b>R0280</b>	8 524					446 286
<b>Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques</b>							
Provisions techniques calculées comme un tout	<b>R0290</b>						
Meilleure estimation	<b>R0300</b>						
Marge de risque	<b>R0310</b>						
Assurance directe et réassurance			Réassurance non proportionnelle acceptée				Total engagements en non-vie
Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Réassurance santé non proportionnelle	Réassurance accidents non proportionnelle	Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	Réassurance dommages non proportionnelle	
C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0170	
<b>Provisions techniques – Total</b>							
Provisions techniques – Total	<b>R0320</b>	512 216					7 661 643
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie - total	<b>R0330</b>						1 734 687
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite - total	<b>R0340</b>	512 216					5 926 956

## 7.1.4 Sinistres en non-vie – S.19.01.21

Année	Année de développement										10 et +	Pour l'année en cours	Somme des années			
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9						
Précédente	R0100												R0100	-	-	
N-9	R0160	1 902 228	574 910	128 067	5 863	1 894	2 928	6 002	8 258	- 220	-		R0160	-	2 629 930	
N-8	R0170	2 313 393	1 220 359	169 747	35 645	75 037	17 050	7 099	5 113	1 600			R0170	1 600	3 845 044	
N-7	R0180	1 953 883	694 485	105 579	41 277	22 214	18 829	17 626	823				R0180	823	2 854 715	
N-6	R0190	1 958 990	602 554	50 502	12 511	20 917	12 579	- 2 599					R0190	- 2 599	2 655 454	
N-5	R0200	2 130 475	801 167	- 18 865	42 014	17 521	18 354						R0200	18 354	2 990 667	
N-4	R0210	2 401 337	2 509 182	228 757	61 129	22 285							R0210	22 285	5 222 689	
N-3	R0220	2 437 743	951 542	92 499	75 037								R0220	75 037	3 556 822	
N-2	R0230	2 616 829	889 804	52 894									R0230	52 894	3 559 527	
N-1	R0240	2 105 503	746 305										R0240	746 305	2 851 808	
N	R0250	2 889 867											R0250	2 889 867	2 889 867	
													<b>Total</b>	<b>R0260</b>	<b>3 804 566</b>	<b>33 056 523</b>

Meilleure estimation provisions pour sinistres brutes non actualisées  
(valeur absolue)

Année	Année de développement										10 et +	Fin d'année (données)			
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9					
Précédente	R0100												R0100	-	
N-9	R0160												R0160	29 499	
N-8	R0170												R0170	- 5 531	
N-7	R0180												R0180	377 937	
N-6	R0190												R0190	18 942	
N-5	R0200												R0200	175 021	
N-4	R0210												R0210	293 170	
N-3	R0220		534 614	486 707	367 280								R0220	1 388 601	
N-2	R0230	1 244 531	370 233	251 967									R0230	1 866 731	
N-1	R0240	1 597 528	562 847										R0240	2 160 375	
N	R0250	2 861 677											R0250	2 861 677	
													<b>Total</b>	<b>R0260</b>	<b>9 166 421</b>

## 7.1.5 Fonds propres – S.23.01.01

	Total	Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
<b>Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué (UE) 2015/35</b>					
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010	0	0		
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030	0	0		
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entr	R0040	7 764 145	7 764 145		
Comptes mutualistes subordonnés	R0050	0			
Fonds excédentaires	R0070	0	0		
Actions de préférence	R0090	0			
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110	0			
Réserve de réconciliation	R0130	19 015 484	19 015 484		
Passifs subordonnés	R0140				
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160				
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180				
<b>Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II</b>					
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220				
<b>Déductions</b>					
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230				
<b>Total fonds propres de base après déductions</b>	R0290	26 779 629	26 779 629		
<b>Fonds propres auxiliaires</b>					
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300				
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310				
Actions de préférence non libérées et non appelées, callable sur demande	R0320				
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330				
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340				
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350				
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360				
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370				
Autres fonds propres auxiliaires	R0390				
<b>Total fonds propres auxiliaires</b>	R0400				
<b>Fonds propres éligibles et disponibles</b>					
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	26 779 629	26 779 629		
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	26 779 629	26 779 629		
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	26 779 629	26 779 629		
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	26 779 629	26 779 629		
<b>Capital de solvabilité requis</b>	R0580	11 491 074			
<b>Minimum de capital requis</b>	R0600	3 700 000			
<b>Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis</b>	R0620	233%			
<b>Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis</b>	R0640	724%			
<b>Réserve de réconciliation</b>					
Excédent d'actif sur passif	R0700	26 779 629			
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710				
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720				
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	7 764 145			
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	0			
<b>Réserve de réconciliation</b>	R0760	19 015 484			
<b>Bénéfices attendus</b>					
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie	R0770				
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-vie	R0780				
<b>Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)</b>	R0790				

	C0060
R0700	26 779 629
R0710	
R0720	
R0730	7 764 145
R0740	0
R0760	19 015 484
R0770	
R0780	
R0790	



### 7.1.7 Minimum de capital requis (MCR) – Activité d'assurance ou de réassurance vie uniquement ou activité d'assurance ou de réassurance non-vie uniquement - S.28.01.01

	C0010	
RésultatMCR <sub>NL</sub>	R0010	917 937
	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
	C0020	C0030
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020	
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030	
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040	
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050	1 071 293
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060	880 868
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070	
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080	2 692 502
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090	332 314
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100	
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110	503 692
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120	
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130	
Réassurance santé non proportionnelle	R0140	
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150	
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160	
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170	

#### Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie

	C0040	
RésultatMCR <sub>L</sub>	R0200	0,00
	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
	C0050	C0060
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations garanties	R0210	0,00
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations discrétionnaires futures	R0220	0,00
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230	0,00
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240	0,00
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance	R0250	0,00

#### Calcul du MCR global

	C0070	
MCR linéaire	R0300	917 937
Capital de solvabilité requis	R0310	11 491 074
Plafond du MCR	R0320	5 170 983
Plancher du MCR	R0330	2 872 769
MCR combiné	R0340	2 872 769
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	3 700 000
<b>Minimum de capital requis</b>	<b>R0400</b>	<b>3 700 000</b>